

LE CABINET

B---1772  
N° \_\_\_\_\_/MENUP/DAJCI/FKD

Abidjan, le 05 SEPT 2016

A

Monsieur le Responsable  
de la Section d'Appui de l'Office des  
Nations Unies contre la Drogue et le  
Crime Centre International de Vienne  
BP 500 Autriche

Fax : +43 1 260605866

Courriel : [untoc.cop@unodc.org](mailto:untoc.cop@unodc.org)

VIENNE

Objet : Observations sur l'Etude détaillée sur la cybercriminalité

Monsieur,

Suivant la note verbale CU 2016/50/DTA/OCB/CSS, le Secrétariat de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) a invité les autorités ivoiriennes à lui faire part de leurs observations sur l'Etude détaillée sur la cybercriminalité.

A cet égard, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste félicite l'ONUDC pour la qualité du rapport élaboré. C'est un rapport très instructif et très documenté.

Sur la forme, la méthodologie adoptée est pertinente et le champ couvert par l'étude est assez large et exhaustif.

Sur le fond, l'état de lieux dressé reflète la réalité et les propositions faites sont pertinentes. Il en va ainsi particulièrement du développement de dispositions internationales types relatives à l'incrimination des principaux actes de cybercriminalité, afin d'aider les Etats à lutter contre l'impunité par l'adoption des éléments communs d'infractions.

La comparaison qui a été faite dans l'annexe 3 relative aux « dispositions des instruments régionaux et internationaux » fournit une base pour l'harmonisation des législations au niveau international.

Du point de vue de la Côte d'Ivoire, le rapport élaboré apparaît comme un véritable guide qui servira dans l'élaboration de sa stratégie nationale de lutte contre la cybercriminalité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.



André. A. APETE  
Le Directeur de Cabinet

Ampliation : Monsieur le Directeur de cabinet  
du Ministère des Affaires Etrangères